

La commune vous informe

■ URBANISME ET CONTRÔLE DES AUTORISATIONS

Si vous souhaitez faire des travaux, ci-dessous les étapes à suivre :

- dépôt d'une demande en mairie,
- attendre le retour de l'arrêté signé,
- déclaration d'ouverture de chantier : contacter la mairie ou déposer une déclaration d'ouverture de chantier,
- dépôt d'une déclaration d'achèvement de travaux.

Pour tous renseignements, contactez le secrétariat de mairie au 03 89 26 04 05.

■ DÉJECTIONS CANINES

Malgré la mise en place de poubelles spécifiques, il est encore constaté que les déjections canines envahissent les espaces verts et chemins.

Il est rappelé que pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et les aires de jeux publiques réservées aux enfants. Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Ce que dit la loi : les propriétaires qui abandonnent les déjections animales de son chien sur la voie publique, au même rang que les déchets, les ordures ménagères,... s'exposent à une contravention de 2^{ème} classe.

Merci aux citoyens qui respectent ces règles d'hygiène en ramassant les déjections avec les sacs qui sont mis à disposition.

■ DÉTENTION D'UN CHIEN DE CATÉGORIE 1 OU 2

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. Ce document, délivré par la mairie de sa commune de résidence à un détenteur de chien catégorisé, est soumis à 3 conditions :

- posséder une attestation d'aptitude,
- avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge,
- posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Règles dans lieux publics : vous devez tenir votre chien en laisse et lui mettre une muselière lorsque vous circulez dans les endroits suivants :

- sur la voie publique,
- dans les parties communes d'un immeuble collectif,
- dans les lieux publics,
- dans les locaux ouverts au public.

Rentrée scolaire 2022/2023

Les inscriptions dans les écoles pour la rentrée scolaire 2022/2023 auront lieu selon les modalités suivantes :

◆ Ecole maternelle

Jeudi 10 mars, 8h30 - 17h30

Mardi 15 mars, 16h30 - 17h30

La directrice, Mme JUNG, vous invite à la contacter dès à présent par mail ce.0680577h@ac-strasbourg.fr.

Vous indiquerez le nom, prénom, date et lieu de naissance de l'enfant à inscrire et vous préciserez le(s) date(s) et créneau(x) horaire(s) qui vous conviennent. Elle vous fera parvenir les documents à compléter, et vous confirmera la date d'inscription retenue.

◆ Ecole élémentaire

Mardi 15 mars, 8h15 - 16h30

Mardi 22 mars, 8h15 - 16h30

Merci de prendre rendez-vous avec la directrice Mme Grandidier par mail ce.0681737u@ac-strasbourg.fr ou par téléphone 03 89 26 12 70.

Chez nous

■ MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Pendant la période hivernale, le rythme du Marché des Producteurs a été adapté depuis le mois de décembre. Il a lieu toutes les 2 semaines (le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi de chaque mois) jusqu'à sa reprise hebdomadaire au printemps avec le retour du maraîcher.

Les prochaines dates du marché (Epicerie René, Ferme Goldschmidt,...) sont :

les **vendredis 4 février, 18 février et 4 mars**
avec un changement d'horaire de **17 h à 19 h**.

Aux alentours

■ ANIMATIONS À LA MAISON DE LA NATURE

◆ **Dimanche 6 février (9h - 12h)**

Atelier fabrication de nichoirs

Venez fabriquer votre nichoir et repartez avec tous les bons conseils pour accueillir les oiseaux chez vous (modèles, espèces, emplacements,...). Uniquement sur inscription. Atelier animé par Bertrand SCAAR de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Participation 8 € par nichoir.

◆ **Dimanche 6 février (14h - 17h)**

Observation des oiseaux en hiver

Venez observer les oiseaux de nos mangeoires, apprenez à les connaître et à les identifier. Uniquement sur inscription. Atelier de 30 minutes environ, animé par Bertrand SCAAR de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

◆ **Samedi 19 février (9h - 17h30) et dimanche 20 février (9h - 12h)**

Atelier vannerie

Venez découvrir plusieurs techniques de vannerie et choisissez l'objet que vous voulez fabriquer. Uniquement sur inscription. Atelier animé par Brigitte BADER.
Repas tiré du sac le midi. Participation 90 € par personne.

■ ANIMATIONS À LA MAISON DE LA NATURE POUR LES 6-12 ANS

◆ **Du lundi 7 au vendredi 11 février (8h30 - 9h, 17h - 17h30)**

Brico-récup'

Tu adores bricoler, créer avec ce que tu trouves, utiliser des matériaux naturels et des éléments de récup' pour fabriquer toutes sortes d'objets ? Alors, viens partager tes idées créatives et écolo !

◆ **Du lundi 14 au vendredi 18 février (8h30 - 9h, 17h - 17h30)**

A la découverte de traces et d'indices d'animaux sauvages

Viens découvrir comment les animaux survivent en hiver et quelles traces et indices ils laissent derrière eux. Une sortie dans les Vosges avec Alain LAURENT, expert du loup et du lynx, sera au programme.

Remerciements

◆ Les Sapeurs-Pompiers de Rumersheim-le-Haut remercient très chaleureusement les habitants de leur générosité ainsi que de leur accueil lors de la vente des calendriers.

Pour ceux qui étaient absents lors de leurs passages, les dons peuvent être déposés chez Michel KUENTZ, 6a rue de la Forêt-Noire.

◆ La famille remercie toutes les personnes présentes lors des obsèques de Mme Georgette KESSLER, ainsi que pour les témoignages de soutien et sympathie reçus.

Merci pour les dons faits au profit de la Paroisse.

CCPRB

■ REPAIR CAFÉ

Samedi 19 février (10h - 12h, 13h30 - 16h30) à la salle Kegreiss de Kunheim (57, rue Principale) : **Repair Café**

Entrée libre et sans inscription. Merci de ne venir qu'avec des objets facilement transportables. Renseignements auprès de Louise SCHALK au 06 74 67 68 03 ou par mail louise.schalk@paysrhinbrisach.fr.

En raison de la situation actuelle, pensez à vérifier auprès de la CCPRB la tenue effective du Repair Café mensuel avant de vous y rendre.

■ OFFRE D'EMPLOI

La CCPRB recrute un agent de terrain et de sensibilisation des usagers pour le service collecte et valorisation des déchets (H/F) .

Poste à temps plein à pourvoir dès que possible.

Détail des offres et modalités de candidature sur le site de la CCPRB <https://www.paysrhinbrisach.fr>.

Informations pratiques

Numéros utiles	
Secrétariat de mairie	03 89 26 04 05 secretariat@mairie-de-rumersheimlehaut.fr
Médecin de garde	15 (samu)
Pharmacies de garde	3237 ou www.pharma68.fr
Sapeurs-Pompiers	18 ou 112 depuis un portable
Samu	15
Gendarmerie	03 89 83 79 40 ou 17
Brigade Verte (Soultz)	03 89 74 84 04
Cabinet infirmier à Rumersheim-le-Haut	
Soins à domicile du lundi au dimanche - Prenez rendez-vous au 03 89 75 74 46	
Soins au cabinet sans rendez-vous - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30 - 8h / Samedi : 8h - 8h30	